OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES

Paris, 21 mai, minuit 40.

La pression barométrique est de 760 m/m à Dunkerque.

764 à Nice.

La dépression orageuse persiste sur la France centrale.

Elle a gagné les Pays-Bas.

Le baromètre est très uniforme.

Hausse de 1 m/m sur les Pyrénées.

— 2 — l'Espagne.

— 2 — la Méditerranée.

Temps probable : vent d'entre Nord et Est, temps pluvieux.

Belle température.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A l'occasion de la solennité de la fête de l'Ascension le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas demain.

M. Lacquement, conseiller d'arrondissement, ancien adjoint au maire de Roubaix, vient d'être nommé directeur du Mont-de-Piété de Roubaix, en remplacement de l'honorable M. Dutilleul-Lorthiolt, admis à la retraite :

Voici comment s'est faite cette nomination :

Le conseil d'administration du mont-de-piété avait été convoqué trois fois la semaine dernière par M. Léon Allart, maire, et ne s'était jamais trouvé en nombre. Samedi soir, veille de l'installation de la nouvelle municipalité, M. Briet et M. Bourgois, administrateurs et M. Léon Allart, maire, usant de sa voix prépondérante, ont pris une délibération désignant au préfet M. Lacquement comme directeur du mont-de-piété.

Les *quatre* autres administrateurs étaient absents.

Dimanche, l'arrêté nommant M. Lacquement était signé à la préfecture.

L'opinion publique appréciera comme il convient l'acte de favoritisme par lequel M. Léon Allart a cru devoir terminer son administration.

Gymnastique. — La société de gymnastique et d'armes *la Roubaisienne* assistera à la *Fête Fédérale de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France*, qui aura lieu à Amiens les 1er et 2 juin prochains.

L'Association régionale du Nord et du Pas-de-Calais y sera représentée par 300 de ses membres, et par près de 2,500 gymnastes français.

La fête sera présidée par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur.

— Dimanche, 25 mai, aura lieu une promenade de gymnastique à laquelle sont invitées : la *Roubaisienne*, la *Concorde*, de Lille, l'*Ancienne*, de Lille, la *Société de Saint-Maurice-Fives*, et la *Renaissance*, de Marcq. Ces sociétés se réuniront à Mons-en-Barœul, à 3 heures de l'après-midi, d'où elles se rendront à Lille, accompagnées de la fanfare de la *Concorde*.

Concours colombophiles. — Voici le résultat du concours par zones sur Creil organisé par la société la *Petite Vitesse*, établie chez Benjamin Monnier, rue de la Vigne. Lâcher de 313 pigeons à 6 h. 45. Beau temps. Encombrement. Convoyeur Leman.

1er prix, Salembier, 9 h. 57 1/2, P. H. P. P. — 2, Dubley, 9 h. 57 1/2, P. H. P. — 3, Fichelle, 9 h. 58, P. H. P. P. — 4, Parsy, 9 h. 58, P. H. P. — 5, Carbon, 9 h. 58 1/4, P. H. P. P. — 6, Parsy, 9 h. 59, P. H. P. P. — 7, Grimonprez, 10 h., P. H. — 8, Courouble, 10 h. 1/4, P. H. — 9, Nicolas, 10 h. 1/4, P. H. P. — 10, Charlet, 10 h. 1/2, P. H. — 11, Descamps, 10 h. 1 m., P. H. — 12, Charlet, 10 h. 3, P. H. P. — 13, Monnier, 10 h. 6, P. H. P. — 14, Dutilleul, 10 h. 7, P. H. — 15, Vernier, 10 h. 7 1/4. — 16, Salembier, 10 h. 7 1/2, P. P. — 17, Peils, 10 h. 8, P. P. — 18, Nicolas, 10 h. 8 1/4, P. — 19, Renard, 10 h. 9, P. — 20, Rodyne, 10 h. 9, P. — 21, Dujardin, 10 h. 9 1/2, P. — 22, Salembier, 10 h. 9 h. 1/2, P. P. — 23, Legrand, 10 h. 10, P. — 24, Dutilleul, 10 h. 10, P. — 25, Carbon, 10 h. 10 1/4, P. P. P. — 26, Salembier, 10 h. 10 1/2, P. P. — 27, Dujardin, 10 h. 10 1/2, P. — 28, Ivo Voleka, 10 h. 10 1/2. — 29, Carnoy, 10 h. 10 3/4, P. — 30, Legrand, 10 h. 11. — 31, Planquart, 10 h. 11 1/4. — 32, Renard, 10 h. 12, P. — 33, Stéphane, 10 h. 12.

L'association colombophile le *Progrès*, a l'honneur de rappeler aux amateurs colombophiles son concours par zones sur Chantilly, le dimanche 25 mai, chez César Béhague, rue de l'Alma, 244, à Roubaix.

Nos artistes. — A l'occasion d'un concert qui a eu lieu à Douai, le 18 courant, l'*Ami du Peuple* consacre les lignes suivantes à deux de nos artistes, MM. Fournier et Montigny.

Après avoir parlé de M. Chaussier, le corniste si estimé des concerts populaires de Paris, ce journal ajoute :

« M. Fournier, clarinettiste, 1er prix du Conservatoire de Bruxelles, a tenu, lui aussi, à prouver qu'il était un excellent artiste.

» Il fait parfaitement la difficulté, ses sons sont excessivement doux, il phrase admirablement bien. Sa première fantaisie était des plus difficiles et il faut tout le talent de M. Fournier pour que l'exécution en soit parfaite. Le second morceau, d'un autre style, nous a prouvé que l'excellent clarinettiste pouvait attaquer tous les genres et qu'il possède les bonnes traditions musicales. Du reste, le public a, par ses applaudissements, montré à M. Fournier le cas qu'il fait de son réel talent.

» Tout le monde ici a connu M. Montigny, il était musicien à l'école d'artillerie et de plus élève du regretté Boulcourt.

» Il a retenu du maître les excellentes leçons, c'est-à-dire qu'il est en tout point digne de se présenter avec les deux artistes que nous venons de citer plus haut.

» M. Montigny a parfaitement rendu ses deux morceaux, il joint à une grande facilité d'exécution de très jolis sons ; du reste, M. Montigny est soliste de la *Grande Harmonie de Roubaix*, et c'est là un titre. Il a récolté également sa grande part des applaudissements et nous félicitons en lui l'artiste et le camarade. »

Une triste mort. — Le car à vapeur qui part de Roubaix pour Lille, à onze heures du soir, était arrivé, lundi, près du « Petit Wasquehal », lorsque le mécanicien aperçut, à cinq mètres de distance, un homme couché en travers de la voie. Il renversa aussitôt la vapeur, mais ne put arrêter la machine à temps. L'inconnu fut atteint et traîné sur une longueur de cinq mètres. Le mécanicien essaya alors de le dégager, sans pouvoir y parvenir. Il fut obligé de téléphoner à Roubaix, pour demander une machine de secours. Une demi-heure après, on arrivait avec des crics, au moyen desquels on souleva la machine, et après vingt minutes d'efforts, on réussit à retirer le malheureux. Il était horrible à voir. La tête était toute triturée et le corps en lambeaux.

L'identité de la victime a pu être établie mardi matin. C'est un ouvrier teinturier de la maison Hannart, à Wasquehal, nommé J.-B. Monchaux, âgé de 35 ans, célibataire, demeurant à Flers. Il avait quitté son atelier à huit heures et demie, et avait été vu dans divers cabarets jusqu'à dix heures et demie.

M. Emile Devalée, demeurant au Trichon, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, arrêté, hier, pour vol d'une montre.

Arrestation d'un voleur. — La police a arrêté hier, un tisserand, Henri Arlon, qui avait, il y a quelque temps, volé des vêtements à M. Henri Beggia, porte-faix, rue d'Alma.

Arlon, qui n'a pas de domicile fixe, est de plus inculpé de vagabondage.

Une femme qui bat son mari. — Un ouvrier, J.-B. Hanssens, était attablé, hier soir, avec quelques camarades, dans un cabaret, lorsque sa femme, Sylvie Vanneste, fit irruption dans l'estaminet et des poings et des pieds se mit à battre son mari. Celui-ci tomba étourdi sous les coups redoublés que lui portait sa virago, et les personnes présentes, ayant voulu s'interposer, furent frappées à leur tour. Oh ! mais elle était terrible à voir, paraît-il ; les cheveux en désordre et les yeux injectés de sang. Elle les défiait tous, ces hommes ! Gare à celui qui la toucherait.

Un agent de police menaça de la conduire au poste si elle ne sortait pas du cabaret. Elle ne se retira qu'en proférant de nouvelles menaces contre tout le monde.

Dans la rue, plusieurs centaines de personnes s'étaient amassées. Lorsque Sylvie parut, ce furent des huées et des cris sans fin. Alors elle tourna sa rage contre la foule, levant le poing, et prenant chacun à partie. Le bacchanal dura plus d'une heure.

Procès-verbal a été dressé.

Menus faits. — Procès-verbal a été dressé contre un journalier, Joseph Dupont, pour ivresse et port d'arme prohibée, contre un mouleur, Henri Dutrieux, pour coups à sa mère, et contre un cabaretier, Jean-François Bal, pour avoir donné à boire jusqu'à l'ivresse.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 21 mai 1635. — Achat par l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix moyennant la somme de 1,050 livres d'un demi-bonnier de terre en labour, gisant à Touffiers, tenus de l'abbaye de St-Calixte de Cysoing et de la seigneurie d'Outrebecque. (Archives de Roubaix, rg 287, fo 30).

21 mai 1736. — Un rapport du magistrat de Roubaix assure « qu'il est arrivé un dépérissement considérable dans la commune de Roubaix, de manière que le nombre des pauvres habitants dudit bourg et paroisse est si fort augmenté que, pour n'en pas laisser mourir de faim, les au plints (les échevins de Roubaix) ont été contraints de les faire assister de quelques sommes qu'ils ont tirées du produit des octrois. » (Archives de Roubaix, c. o. 196, no 9).

21 mai 1843. — Fondation, à Roubaix, d'une société de secours mutuels, sous le titre de Société Saint-Médard. (Archives de Roubaix, q. IV (a) 1).

TOURCOING

Récompense. — Nous apprenons avec plaisir que, sur la demande du comité des récompenses de la société protectrice des animaux, une médaille d'or vient d'être décernée par M. le ministre de l'agriculture, à M. Irénée Fourré, de Tourcoing.

Nos félicitations sincères au comité et à M. Irénée Fourré.

Petit-Château. — Le concert offert dimanche, par la *Société chorale et la fanfare*, a obtenu un brillant succès.

Le programme était des plus variés ; chanteurs, instrumentistes, acteurs, ont rivalisé de verve et d'entrain.

Les deux Sociétés ont obtenu un grand succès. MM. Leroy, Vaneuvenhuys, Degryse et Callens, se sont fait applaudir dans quelques romances bien choisies.

MM. Vidrequin et Gogenhein ont enlevé un duo pour bugle et piston, avec un ensemble et une justesse remarquables.

La partie comique était réservée à M. César Segard, le gai chanteur bien connu du public, et M. Jules Watteuw, qui s'est fait rappeler deux fois.

La soirée s'est terminée par un vaudeville, interprété par MM. Segard et Vaneuvenhuys, qui ont eu le talent de faire de la pièce un long éclat de rire.

Ce concert a laissé dans l'esprit des auditeurs la plus heureuse impression.

Mardi matin, vers 11 h. 1/2, rue de Menin, un ouvrier peintre, nommé Henri Droulez, âgé de 60 ans, est tombé à la renverse avec une échelle double, sur laquelle il était monté.

On l'a relevé sans connaissance ; le sang lui sortait par les oreilles. On l'a transporté dans une maison voisine, où les premiers soins lui ont été prodigués.

On ne peut encore se prononcer sur la gravité de sa blessure.

La gendarmerie de Tourcoing a reçu hier, venant de Bruxelles, les extradés ci-après :

Hyacinthe Aubert, âgé de 46 ans, né à Favignies (Moselle) escompteur, poursuivi par le parquet de Losède pour abus de confiance. Aubert a arrêté à Bruxelles où il s'était refugié ; Emile Leclercq, âgé de 32 ans, né à Paris, serrurier, poursuivi par le parquet de Paris, pour vol qualifié ; Eugène Ballain, âgé de 42 ans, né à Nantes (Loire-Inférieure), peintre, poursuivi par le parquet de Nantes pour abus de confiance.

Une contravention a été dressée à la charge d'un charretier pour avoir déversé des décombres sur la voie publique.

Ephéméride Tourquennoise. — 22 mai — L'an 1816, Joseph-Maximilien, duc d'Havré, seigneur de Tourcoing, est chargé d'aller, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, recevoir à Marseille S. A. R. la princesse des Deux-Siciles, Caroline de Bourbon, épouse du duc de Berry.

Le 22 mai, le duc d'Havré assiste au Lazaret de Marseille, à la messe célébrée devant la princesse Caroline, arrivée la veille, et ne tarde pas à lui rendre tous les honneurs dus à son rang.

LILLE

Excursions géographiques — La Société géographique de Lille vient d'arrêter un projet d'excursions, offertes à tous les membres et à leurs familles, dans les conditions suivantes :

1re excursion : Dimanche 25 mai, Mons-en-Pévèle, retour par Carvin et la forêt de Phalempin.

Organisateurs : MM. Fernaux et Crépin, membres du Comité.

Départ de Lille, 8 h. 55 matin ; rentrée à Lille, 5 h. 40.

Prix par personne : 4 à 5 francs (et non 6 à 7 fr. comme il a été annoncé).

2e excursion : Lundi 2 juin (lundi de la Pentecôte). Cassel et environs.

Organisateurs : MM. Gosselet et Villerval, membres du Comité.

Départ à 7 h. 13 matin ; retour à Lille, à 5 h. 40.

Prix, par personne : environ 8 francs.

3e excursion : Dimanche 15 juin, Forêt de Mormal.

Organisateurs : MM. Gosselet et Rosman, membres du Comité.

Départ à 8 h. 45 matin ; rentrée à Lille à 10 h. 33 soir.

Prix par personne : environ 12 fr.

4e excursion : Dimanche 29 juin, Bavai et le Caillou qui bique, avec visite à la grotte nouvellement mise à jour.

Organisateurs : MM. Rosman et Fernaux, membres du Comité.

Départ à 8 h. 45 matin, rentrée à Lille à 10 h. 33 soir.

Prix par personne : environ 12 fr.

5e excursion : Dimanche 21 juillet, Port d'Ostende.

Organisateurs : MM. Leburque-Comerre et Fernaux, membres du Comité.

Voyage en 2e classe de chemin de fer ; prix par personne : environ 14 fr.

Départ à 6 heures matin ; rentrée à Lille vers 11 heures du soir.

D'autres excursions pourront avoir lieu à l'occasion des vacances scolaires.

Le programme sera établi en temps opportun.

Dans les prix indiqués ci-dessus, sont compris la valeur d'un ou deux repas, suivant la durée de l'excursion, ainsi que le trajet en 3e classe de chemin de fer (sauf pour Ostende) à 1/2 place, suivant la faveur faite à la Société de Géographie par la Compagnie du chemin de fer du Nord. Toutefois, pour jouir de cette faveur, le nombre des excursionnistes devra être de 10 au moins.

Les heures indiquées sont celles du départ et de l'arrivée des trains. En conséquence, les excursionistes devront être rendus à la gare de Lille 10 minutes avant l'heure fixée.

Les demandes d'inscription pour chaque excursion devront parvenir, au plus tard, le jeudi soir précédent chaque excursion, soit à M. le Président de la Société de Géographie, 28, rue des Jardins ; soit à l'un des organisateurs de l'excursion. Passé ce délai, indispensable pour la demande de réduction de prix à la Compagnie du Nord et pour l'organisation préalable de repas, aucune demande ne pourra être accueillie.

Société des Sauveteurs du Nord. — La Société des Sauveteurs du Nord célébrera, le dimanche 15 juin prochain, le 6e anniversaire de sa fondation.

Tous les membres se réuniront à l'ancien Cercle du Nord, rue St-Jacques, à 11 heures 1/4 du matin et se rendront en corps, précédés des chirons et de la musique des sapeurs-pompiers, à l'église Saint-Maurice, où une messe solennelle sera célébrée.

A l'issue de la messe, les sauveteurs retourneront dans le même ordre à l'ancien cercle du Nord.

A 3 heures, aura lieu, dans la salle du Conservatoire de musique, l'assemblée générale et solennelle. M. L. Lebon, président de la Société prononcera un discours.

Après la lecture du compte-rendu du trésorier, M. Derache, et celle du rapport du secrétaire général, M. Druez, on procédera à la distribution des récompenses.

A cinq heures et demie, un banquet sera servi, à l'ancien cercle du Nord.

Comme les années précédentes, les sociétaires bénéficieront du parcours à demi-place, aller et retour du 14 au 16 juin inclus.

Jurisprudence. — La cour d'appel de Lyon a rendu, le 13 mars, un arrêt intéressant en matière de responsabilité du chef d'entreprise en cas d'accident. La jurisprudence de la cour se résume ainsi :

Il y a imprudence de la part du chef d'entreprise ou de chartier qui, après avoir donné des ordres pour qu'une tranchée fût convenablement étayée, n'a pas veillé à ce que ses ordres fussent rigoureusement exécutés, et n'a pas interdit complètement l'accès de cette tranchée tant que les précautions nécessaires ne seraient pas prises.

Mais il y a imprudence de la part de l'ouvrier qui est descendu dans la tranchée avant que les précautions ne fussent prises, et il y a lieu d'en tenir compte en fixant l'indemnité pour l'accident dont il a pu être victime.

L'affaire de la rue Mazagran. — M. Herbaut, substitut, et M. Legrand, juge d'instruction, se sont rendus à l'estaminet Vandenbosque où a eu lieu la confrontation de l'assassin avec la victime.

Juliette affirme qu'elle n'a jamais eu de relations avec Mestaght.

Celui-ci, de son côté, persiste dans ses déclarations et déclare qu'il ne peut comprendre pourquoi il a frappé cette jeune fille.

Il se serait armé de son tranchet parce qu'il était menacé par un de ses camarades.

L'assassin a été reconduit à la maison d'arrêt.

Mestaght paraît fort abattu et souffre beaucoup de la blessure qu'il s'est faite à la main.

Pendu. — Hier matin, on a trouvé pendu, dans la chambre qu'il occupe rue Charles de Muyssart, 5, le nommé Patrice Aolvoet, âgé de soixante-trois ans, journalier.

Cet individu était ivre, quand il s'est pendu.

La police de Lille. — C'est à partir de ce jour, que les patrouilles de sergents-de-ville seront armées de revolvers. Ceux-ci sont d'un calibre de 12 millimètres. Dans un ordre du jour adressé à son personnel, M. Gasser, commissaire central, recommande de ne se servir de ces armes que dans le cas d'absolue nécessité, en ayant soin, toutefois, de tirer le premier coup en l'air. Les agents porteront le revolver dans un étui ouvert, passé dans le ceinturon. Des revolvers seront déposés dans les différents postes de police.

La circulaire de M. Gasser à ses sous-ordres a surtout pour but de bien démontrer aux agents que, si l'administration tient à les mettre en garde contre les agressions dont ils sont souvent l'objet, elle tient également à ce qu'ils n'emploient les armes à feu que dans le cas où cela est indispensable. A cet effet, il les invite à ne se servir de leurs armes que dans des cas exceptionnels.

Première assemblée générale

DE LA

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le lundi 19 mai 1884, à cinq heures et demie de relevée, la commission d'initiative de la Société Artistique de Roubaix et Tourcoing, prend place au bureau préparé à l'entresol du Grand Café, situé rue de la Gare, à Roubaix, au milieu d'un concours sympathique de sociétaires qui s'étaient rendus à son invitation.

M. Emile Lecomte-Scrépel préside la réunion, il est assisté de MM. Devillars ; A. Wattel ; G. Duvillier-Motte ; Prouvost-Bénat, et de tous les autres membres de la commission d'initiative.

M. Prouvost-Bénat, remplissant les fonctions de secrétaire, annonce que l'appel nominal fait à l'entrée de la salle, et le relevé des procurations données à divers sociétaires pour représenter les absents, donnent un chiffre total de 67 votants ; ce nombre est suffisant, pour qu'aux termes de l'article XXVI des statuts de la Société, les délibérations de l'Assemblée soient valables.

M. Emile Lecomte-Scrépel déclare alors la séance ouverte, et s'exprime en ces termes :

« Appelé par la confiance de mes amis, les promoteurs de la Société Artistique, à prendre la parole aujourd'hui devant vous, permettez-moi de vous exposer en peu de mots le but que nous nous sommes proposé, et les moyens que nous avons employés :

» L'idée première de notre Société nous est venue dans des réunions qu'un certain nombre d'amis consacraient aux arts, peinture, sculpture, gravure, numismatique, etc.

» Que de fois nous y rapportions le propos qui nous était tenu en ville : « Roubaix devrait avoir une Société Artistique ! » et nous nous promettions de saisir une occasion favorable.

Les succès au dehors des meilleurs de nos artistes Roubaisiens, présents à la mémoire de tous (salon de Paris, société libre des Beaux-Arts, école des Beaux-Arts, et enfin prix de Rome de l'Ecole d'Anvers), le retour à Roubaix de quelques-uns venus s'y fixer définitivement, donnèrent ensuite tout à la fois un stimulant à ces désirs et une opportunité à leur mise à exécution.

» De ce jour, la société artistique de Roubaix était résolue ; mais songeant qu'elle ne pouvait que gagner si on en étendait le cercle, nous avons cru convenable d'y adjoindre Tourcoing, cette ville-sœur de Roubaix, déjà, par son commerce, par son industrie, par ses relations ..

» Nous sommes heureux de rendre ici témoignage à nos honorables amis de Tourcoing, chez qui nous avons rencontré un écho sympathique, et un concours éclairé dans nos délibérations.

» Nous nous sommes donc mis à l'œuvre ; et, puisant dans les statuts de Sociétés semblables, dus à l'obligeance de nos amis de Lille, de Douai et de Paris, ce qui pouvait s'adapter à notre situation, nous avons formé les statuts que vous connaissez, et qui ont reçu votre approbation.

» L'autorisation préfectorale, en date du 23 avril dernier, est venue donner à la Société sa sanction légale.

» — Messieurs, une Société artistique répondait aux besoins de nos industrieuses cités.

» Elle y développera le goût des arts ; et, lorsqu'après une journée consacrée aux affaires, la nécessité s'impose de reposer l'esprit parfois si tendu, le soir, loin du bruit de la politique, tous en parfaite communion d'idées, « l'Art, » quelle plus noble diversion que celle qui, en délassant le corps, récrée l'esprit, et l'élève par l'examen du beau, par l'étude des grands maîtres ?

» Notre attente n'a pas été trompée : en quelques jours, nos listes se sont couvertes de signatures, et l'on peut entrevoir, dans un délai rapproché, le chiffre de 200.

» Vous avez compris, en effet, la nécessité d'encourager nos jeunes artistes, de stimuler leur zèle par de fréquentes *Expositions particulières*, par des *Expositions générales*, suivies ordinairement d'achats pour des *Tombolas*, et par l'attrait d'un *Salon permanent*, toujours ouvert aux sociétaires dans le local qui nous est réservé ; local qui nous a paru, tel que le propriétaire devra l'aménager, répondre le mieux aux besoins d'une Société d'arts.

» Car, en-dehors de la peinture, sculpture, etc., le dessin d'architecture et tous les arts compris dans ce qu'on appelle l'*Art rétrospectif*, pourront avoir leurs expositions, donnant ainsi satisfaction à tous les goûts de nos différents amateurs.

» Enfin, notre éminent professeur, M. Mils, le maître qui a formé tant d'artistes déjà célèbres, verra dans notre Société — pour lui ou pour son successeur, s'il venait à nous quitter au grand regret de tous — y verra une aide puissante auprès de ses nouveaux élèves : ne seront-ils pas assurés, eux comme les élèves de l'Académie de Tourcoing, de trouver parmi nous, au bout de leurs travaux, un accueil sympathique et une facilité pour la production de leurs œuvres ?

» Telles sont, Messieurs, les explications que nous voulions vous donner, et que nous vous devions.

» Notre tâche a été facile, du reste ; car, si votre commission d'initiative a cherché constamment à s'inspirer de ce qui paraissait le mieux répondre à vos aspirations, vos nombreuses adhésions, sympathiques et empressées, sont venues journellement nous déclarer qu'elle possédait votre confiance : elle vous en remercie.

» — Aux termes de nos statuts, il nous reste, Messieurs, à vous demander de constituer votre commission définitive. »

Des divers côtés de la salle, on répond :

— Les mêmes ! La commission d'initiative !

M. Lecomte-Scrépel, reprenant la parole, dit :

« Nous vous proposons alors, pour la régularité, de vouloir bien voter par assis et levé sur la proposition suivante :

« La commision d'initiative qui était composée de :

» *Pour Roubaix*, MM. Louis Wattine-Hovelacque, E. Lecomte-Scrépel, P. Devillars, Alphonse Wattel-Bayart, Cyrille Farlié fils, Ernest Masson, Amédée Prouvost-Bénat, André, Ernest Réquillart, G. Krabansky, Paul Watine-Béghin, Edouard Dupire ;

» *Pour Tourcoing*, MM. Charles Jonglez et Georges Duvillier-Motte,

» Est nommée pour la durée et les conditions prévues par l'article 14 des statuts. »

A l'unanimité, l'ancienne commission d'initiative est réélue.

M. Lecomte-Scrépel, continuant, ajoute :

« Messieurs, les membres présents vous remercient et acceptent.

» Ils vous demandent toutefois, si des vacances venaient à se produire dans la commission, par la non-acceptation des absents, ou par d'autres causes dans l'avenir, et pour ne pas devoir déranger tout le monde en assemblée générale, d'accorder à vos commissaires la faculté de pourvoir aux remplacements, jusqu'aux époques de renouvellement prévues par les statuts. »

A l'unanimité, l'assemblée déclare consentir à cette demande.

M. Lecomte-Scrépel termine en ces termes :

« Nous vous remercions, Messieurs, de cette nouvelle marque de confiance.

» Soyez assurés qu'elle nous créera des obligations, et que, forts de votre appui, nous ferons tout ce qu'il dépendra de nous pour mener à bien cette œuvre, et la rendre utile et profitable à Roubaix et à Tourcoing.

» Messieurs, la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing est constituée !

» Le jour d'ouverture des salles vous sera incessamment indiqué. »

Les paroles de M. Emile Lecomte-Scrépel sont accueillies par des marques unanimes d'approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La commission administrative, pour se conformer à l'article XVI des statuts de la société, s'est réunie immédiatement après l'assemblée générale pour procéder à la nomination de son bureau. La commission a nommé à l'unanimité :

M. Louis Wattinne-Hovelacque, président.

MM. Emile Lecomte-Scrépel et P. Devillars, vice-présidents.

M. Amédée Prouvost-Bénat, secrétaire.

M. Alphonse Wattel, trésorier.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 21 mai

Décidément l'audace des journaux pornographiques ne connaîtra bientôt plus de bornes : ils osent pénétrer jusque dans la vie privée des personnes les plus honorables. — Récemment encore, à la date du 22 mars dernier, le journal *La Bavarde* attaquait la demoiselle H. D., de Tourcoing, à laquelle il imputait la conduite la plus ignoble, sans la nommer, mais en la désignant de telle façon que nul ne pouvait s'y tromper, surtout parmi ses connaissances.

A l'audience de ce jour, le gérant du journal, le sieur Gentès, imprimeur à Paris, avec le courage habituel de tels personnages, s'empressa de faire défaut, tout en ayant pris soin d'écrire à M. le procureur de la République, pour invoquer la bonne foi.

L'honorable conseil de la plaignante, Me Binet, expose la plainte, et demande une sévère répression de l'article outrageant publié contre sa cliente par cette feuille pornographique.

Le tribunal, après une courte délibération, a rejeté l'exception de bonne foi invoquée par le prévenu, et a condamné le journal, en la personne de son gérant, à 500 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts, en fixant la contrainte par corps à quatre mois pour chacune de ces deux condamnations.

Si cette condamnation pouvait avoir pour résultat la suppression d'un tel journal, tous les honnêtes gens y applaudiraient certainement des deux mains.

INTÉRIM.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 20 mai

Présidence de M. le conseiller DESTICKER.

Ministère public : M. BLONDEL, substitut du procureur-général

1re *affaire*. — Lucien Delguey n'a que 23 ans ; et son passé n'est pas sans reproche. Il y a longtemps qu'il s'est écarté de la voie droite et engagé sur la route glissante du mal. Il résulte, en effet, de son casier judiciaire qu'il a déjà subi plusieurs condamnations pour abus de confiance et filouterie. Il est, de plus, sous le coup de poursuites de l'autorité militaire, car il est déserteur français.

Il fut récemment arrêté en état de vagabondage, comme étant un de ces coureurs de chemins sans foyer, sans domicile, sans ressources, sans industrie classée.

Il chercha alors à dissimuler sa véritable identité en prenant un faux nom, celui de Paul Dumont ; mais un commissaire de police le reconnut.

Quand sa personnalité réelle fut découverte, il se dénonça lui-même comme étant l'auteur du crime qui l'amène aujourd'hui sur le banc des accusés. Ce crime est celui d'incendie volontaire de récoltes en meules appartenant à autrui.

Le 1er février dernier, Delguey errait déjà à l'aventure, à la recherche d'un gîte, sur le territoire belge. Il s'y présenta chez différentes personnes et notamment chez le nommé Pourbaix, en demandant qu'on voulut bien lui donner un asile pour la nuit. Il essuya un refus ; et alors, harassé de fatigue et ne sachant où se réfugier, voyant qu'il allait être réduit à coucher à la belle étoile ou à achever sa nuit dans un fossé, il fut pris soudain de colère.

Il se dirigea alors vers trois meules de blé, qui étaient la propriété de Pourbaix, et qui se trouvaient dans les champs à une centaine de mètres environ de la maison. Il approcha une allumette enflammée d'une de ces meules et les flammes l'envahirent aussitôt et la dévorèrent entièrement.

Delguey, reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, est condamné à deux ans d'emprisonnement.

Défenseur : Me Deschott.

2e *affaire*. — Jules-Constant Lefebvre, bien qu'il n'ait encore que 25 ans, a déjà encouru plusieurs condamnations, dont une à quinze mois de prison et cinq ans de surveillance et une autre à trois années d'emprisonnement. D'ailleurs, dès 1863, il avait été envoyé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 16 ans.

Or, quand, après avoir subi la dernière peine prononcée contre lui, il sortit de nouveau de prison, en février dernier, il choisit Roubaix pour résidence obligée.

Le 21 février, il se rendit effectivement dans cette ville ; mais le lendemain, il disparaissait sans autorisation.

Le 25 mars, il était à Avesnes.

Ce jour-là, étant allé rôder sur la route d'Etrœungt, il vit un visiteur se retirer après avoir vainement sonné à la demeure de M. Pecquériaux, maire d'Avesnelles.

Aussi, pensant, avec raison, que cette maison était abandonnée, s'introduisit-il dans la propriété par la haie de clôture. Il fractura ensuite la fenêtre d'une salle à manger située au rez-de-chaussée, escalada cette fenêtre et fit, en outre, sauter la serrure d'une porte de cette salle.

Il demeura alors pendant un certain temps dans l'habitation ; mais tout à coup des maçons arrivèrent pour travailler aux murs du jardin.

En les entendant, Lefebvre essaya de fuir. On le poursuivit. Il fut arrêté et trouvé nanti de divers objets soustraits à M. Pecquériaux, notamment d'une broche avec pierreries, d'épingles et de bracelets.

On constata également que, dans la demeure de ce dernier, il avait tout fouillé, brisé des meubles, forcé des placards et des tiroirs.

Il avait même voulu fracturer un coffre-fort qui renfermait 475 francs et des objets précieux pour une valeur de 3,000 francs. En effet, ayant découvert des cartouches de fusil, il avait retiré le plomb de l'une d'elles et en avait versé la poudre dans la serrure de ce coffre-fort, afin de la faire sauter en y mettant le feu. C'est au moment où il déchargeait une deuxième cartouche qu'il fut dérangé par l'arrivée des ouvriers.

Le crime, dont il est aujourd'hui accusé, est donc celui de soustraction frauduleuse de bijoux et de tentative de soustraction du contenu d'un coffre-fort au préjudice des époux Pecquériaux, avec les circonstances aggravantes d'effraction extérieure.

Du reste, il est prévenu d'un délit connexe qui est celui de rupture de ban.

Reconnu coupable sans circonstances atténuantes, Lefebvre est condamné à huit ans de travaux forcés.

Défenseur : Me Plouvier.

3e *affaire*. — Prosper-Joseph Gaudin, âgé de 48 ans, est à la fois petit cultivateur et charretier.

Il demeurait à Danain, dans l'arrondissement de Valenciennes.

Il est poursuivi pour vols d'avoine commis au préjudice de la veuve Dupuis, avec les circonstances aggravantes de nuit, de dépendance de maison habitée et de fausses clefs.

Voici dans quelles conditions ces vols auraient été perpétrés et découverts :

La veuve Dupuis, marchande de grains, occupe, avec d'autres personnes et notamment Gaudin, des bâtiments provenant d'une ancienne ferme et donnant sur une cour commune.

Or, depuis trois ans au moins, quand elle faisait l'inventaire de ses marchandises, elle s'apercevait de déficits considérables dans sa provision d'avoine.

Ses soupçons s'étant portés sur son voisin Gaudin, qui avait plusieurs chevaux à nourrir, diverses circonstances les avaient confirmés. Ainsi, à différentes reprises, des domestiques de ce dernier, à qui, du reste, elle vendait également de l'avoine, lui avaient rendu plus de sacs vides qu'elle ne lui en avait vendu de pleins. De plus, le lendemain d'un des vols, elle avait trouvé, dans le coffre de Gaudin, son avoine qu'elle avait eu soin de mélanger d'orge pour la reconnaître.

Mais, bien qu'elle eût éprouvé, par suite des soustractions, un préjudice de plus de 6,000 francs, elle n'osait pas dénoncer Gaudin à la justice ; car elle le redoutait.

Elle ne se décida à prévenir la police qu'en janvier dernier, alors que les vols se multipliaient encore davantage.

La police, avertie, organisa une embuscade.

Le 18 janvier, au soir, le brigadier Darras et le garde Ledin furent amenés au magasin de la veuve Dupuis, dans une voiture couverte ; et celle-ci les enferma elle-même à clef.

Vers deux heures du matin, les agents entendi-

FEUILLETON DU 22 MAI — (No 21.)

L'ESPIONNE

XV

— Vous avez sans doute entendu le cri : A Berlin ! Les rapports qui me parviennent de tous côtés, indiquent que la grande nouvelle a été accueillie avec un véritable enthousiasme dans les faubourgs. Dieu veuille que la fin réponde au commencement ! ajouta le haut fonctionnaire.

— Douteriez-vous du succès ? demanda M. du Croisier.

— J'ignore les secrets de l'avenir ; tout ce que je sais, c'est que depuis longtemps la Prusse se prépare à jouer la grande partie qui vient de s'engager. J'ai bien peur que nous ne soyons pas aussi prêts de notre côté.

Comme M. de Noireterre avait l'air surpris d'entendre ce langage de la part d'un homme approchant de si près le gouvernement, ce dernier, qui devinait l'impression de son interlocuteur, plaça ce correctif :

— Avec d'autres qu'avec vous, messieurs, je ne m'expliquerais pas aussi franchement, mais je connais assez Me du Croisier et j'ai de M. le marquis une si haute opinion, que je ne vois aucun danger à penser tout haut en votre présence.

D'un ton plus grave, il poursuivit :

— Oui, j'ai peur, car je sais bien des choses que le public soupçonne à peine. Depuis plusieurs années, la Prusse a couvert la France d'espions. Les départements de l'Est ont été travaillés par des agents prussiens, ils ont pris tous les masques pour dissimuler leur œuvre. Les garçons de ferme de l'Alsace, les domestiques des brasseurs, sont presque tous d'origine allemande. Ajoutez à ceci d'innombrables colporteurs parcourant les campagnes. Tout cela, je l'ai dit en haut lieu, et depuis longtemps ; hélas ! on n'a pas attaché à mes informations l'importance qu'elles méritaient.

— Elles étaient cependant de nature à impressionner des esprits sérieux, remarqua Me du Croisier.

— Ce n'est pas tout, reprit en s'animant le personnage officiel ; c'est surtout dans les sphères gouvernementales que l'espionnage s'est donné carrière. Il s'est glissé partout ; dans les ministères, aux Tuileries... j'en ai des preuves ; mais laissons de côté ces points noirs, qui m'ont fait oublier que vous aviez sans doute un service à me réclamer : tenez pour certain que si ce que vous allez me demander est possible, je suis tout à votre disposition.

— Ce que vous venez de nous raconter, monsieur le directeur, me met sur la voie. Voici, en deux mots, l'objet de ma visite.

— Je vous écoute.

— Depuis trois ans, je suis absent de France et j'ai remarqué dans mon intérieur certaines choses que je ne m'explique point. Un luxe hors de proportion avec mes revenus, et enfin des fréquentations qui m'ont semblé plus que bizarres. Ce n'est point un mari jaloux qui vous interroge, c'est un chef de famille qui désire savoir si chez lui l'honneur est resté sauf.

— Je vous prie de formuler vos questions d'une manière plus précise.

— Soit, consentit M. de Noireterre. Elles sont au nombre de deux :

Mme la marquise de Noireterre a-t-elle contracté des dettes pendant mon absence ? Quel est enfin le personnage qui est admis dans son intimité et qui se nomme le baron Karl Steinberg ?

Entendant ce nom, le policier ne put réprimer un fronc